



Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

17 mars 2004

Volume 2, Numéro 2

Traverse tranquillement le bruit et la fureur et n'oublie pas la paix que peut t'apporter le silence
(Helen Fielding)

Mot de la rédaction

Ce numéro de **Tapageur** présente un bref aperçu du bruit au Québec tel que traité dans le Programme national de santé publique et à l'Institut national de santé publique. **Tapageur** aborde également le bruit en milieu scolaire mais aussi les actions de certaines écoles qui visent à le réduire ou sensibiliser les jeunes à ses effets et conséquences.

Une place importante est encore donnée à l'Europe avec un portrait du bruit dans les transports, l'analyse des impacts de l'application de la Directive 2003/10/CE en Grande-Bretagne et un bref coup d'œil sur une brochure destinée aux employeurs britanniques.

Bonne lecture!

Les tapageurs de la rédaction

SOMMAIRE

Solutions		Impact de l'application de la Directive européenne 2003/10/CE.....	5
Lutte au bruit en milieu agricole.....	1	Lu pour vous	
Des idées pour réduire.....	2	Le bruit des transports en Europe.....	7
Politique		Bruit à l'école.....	8
Le programme national de santé publique et le bruit.....	2	Saviez-vous que?	
Recherche		Bataille sur le bruit en Suisse.....	8
Liens bruit, audition et sécurité en milieu de travail : un des axes de l'INSPQ.....	3	Confort des patients dans les hôpitaux perturbé par le bruit.....	8
Information		Conférences, congrès, colloques,...	
Écoles et services de garde.....	4	On parlera du bruit.....	9
Des employeurs informés.....	5	On a parlé du bruit.....	9

Solutions



Source de l'image : <http://www.deere.com>



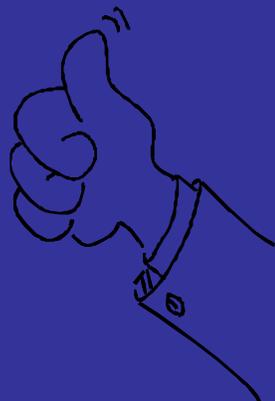
Source de l'image : <http://www.newholland.com/>

Lutte au bruit en milieu agricole

Les activités agricoles sont de plus en plus mécanisées et s'étendent souvent sur de longues heures au cours d'une même journée. Il y a donc maintenant plusieurs personnes en milieu rural qui se plaignent du bruit associé à ces activités. D'ailleurs, la région Chaudière-Appalaches n'y échappe pas.

Or, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario propose sur Internet une fiche sur la lutte au bruit. Le point de vue considéré est presque essentiellement environnemental. On y retrouve **des indications sur la réduction** au moyen d'écrans, de silencieux ou de matériaux insonorisants. On souligne aussi certaines façons de faire pour l'utilisation d'équipements, particulièrement la nuit.

Par ailleurs, on y apprend que l'Ontario considère le bruit comme un contaminant depuis 1971 dans son *Environmental Protection Act* (EPA). Aussi, depuis 1974, les municipalités peuvent adopter des règlements sur l'émission de bruits et de vibrations sur la base d'un **règlement-type antibruit** et de l'approbation du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario. Même si depuis 1988 il existe une *Loi sur les pratiques agricoles* pour protéger le droit de produire, un agriculteur qui enfreint une loi ou un règlement antibruit, par exemple, n'est pas pour autant protégé par cette dernière.



Politique

Source : M. Toombs. Fiche-technique : Lutte contre le bruit à la ferme.
<http://www.gov.on.ca/OMAFRA/french/engineer/facts/96-034.htm>

Des idées pour réduire le bruit... ou une banque pleine d'intérêt !

Une banque d'idées, **Noise Reduction Ideas Bank**, pour réduire l'exposition au bruit chez les travailleurs est disponible sur Internet. En plus de regrouper des solutions, cette base rassemble également des documents utiles pour la réduction. Il est même possible pour un utilisateur d'y acheminer des idées de réduction qui pourraient bénéficier à d'autres personnes. Cette banque est gérée par le *Labor and Industries WISHA* Services Division* de l'État de Washington.

La banque donne accès à des solutions provenant de plusieurs pays (ex. Nouvelle-Zélande, Australie, Canada, Grande-Bretagne, États-Unis), de divers organismes et compagnies. À titre d'exemple, en sélectionnant « *lumber yards (lumber dealers)* », vous aurez accès à **Noise Abatement for Circular Saws** du Département du travail de Nouvelle-Zélande ou encore avec « *plastic products* », vous verrez un granulateur (déchiqueteuse) à plastique qui est passé de 110 dBA à 88 dBA... Une banque que vous avez « intérêt » à consulter.

Source :

<http://www.lni.wa.gov/Safety/KeepSafe/ReduceHazards/NoiseBank/default.asp>

Le programme national de santé publique et le bruit

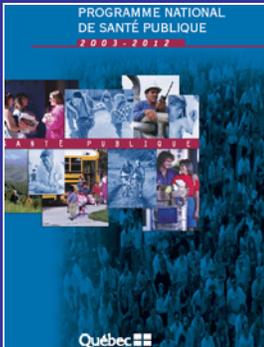
Il y a déjà près d'un an, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) publiait son Programme national de santé publique (PNSP) pour la décennie 2003-2012.

<http://206.167.52.1/fr/document/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/e76533b4f436909a85256c7600697dbf?OpenDocument>

En gros, on y retrouve les grandes priorités de santé avec, pour chacune d'entre elles, la définition de la problématique, l'identification d'objectifs pertinents et une série de pistes d'action pour atteindre les objectifs. Malgré toute l'importance que prennent certaines problématiques incontournables comme le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les traumatismes volontaires et involontaires, les maladies transmissibles, etc., on réussit à retrouver le bruit parmi les priorités de santé pour lesquelles des objectifs ont été identifiés ainsi que les interventions qui en découlent.

Le PNSP rappelle qu'il demeure au Québec environ 500 000 travailleurs exposés quotidiennement à des niveaux nocifs de bruit et qui sont susceptibles de développer une surdité. On estime qu'environ 20 % des cas de surdité chez l'adulte sont attribuables au milieu de travail. D'ailleurs, la surdité professionnelle constitue la seconde maladie professionnelle en nombre de cas indemnisés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). En pratique, on dénombre annuellement environ 1 000 cas de surdité professionnelle qui sont indemnisés par la CSST.

Pour l'instant, les objectifs et les interventions identifiées au PNSP ne concernent que le milieu de travail. Dans le modèle de fonctionnement habituel



Recherche

convenu entre la CSST et le MSSS, les interventions concernant le bruit tourneront principalement autour des axes suivants:

- détermination et évaluation des risques causés par le bruit;
- surveillance de la santé, par la prévention et/ou le dépistage des problèmes d'audition;
- l'information et la formation données aux travailleurs et aux employeurs sur les risques, les effets ainsi que sur les moyens pour les prévenir, les contrôler ou les éliminer.

Il est également prévu que les acteurs de santé publique attirent l'attention de la CSST sur certains aspects particuliers de problèmes même s'ils sont déjà visés par les activités prioritaires. La surdité professionnelle fait partie de ces problématiques de haute importance qui continueront certainement d'être soulevées.

Par ailleurs, un comité national a été mis en place par la Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT) pour voir à la réalisation des travaux suivants :

- recenser les travaux menés par le réseau de la santé au travail depuis 1998;
- discuter en interdisciplinarité du document de réflexion sur les orientations nationales datant de 1998;
- rencontrer les principaux acteurs concernés par la problématique du bruit;
- rééditer les orientations;
- proposer un plan d'action pour actualiser les orientations dans les pratiques de chaque région;
- contribuer au cadre de référence en réadaptation pour les travailleurs affectés par une surdité professionnelle;
- etc.

Source : http://www.santeautravail.net/Afficher_Imprimable.aspx?section=546

Pour supporter une partie des actions du PNSP, le réseau de la santé peut compter sur l'apport du groupe scientifique de l'Institut national de santé publique (INSPQ) pour le volet bruit et audition en milieu de travail. L'article suivant fait état de leur démarche de priorisation et d'un des axes de recherche retenus.

Liens bruit, audition et sécurité en milieu de travail

La mission de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est de *soutenir le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les agences régionales de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et le conseil régional dans l'exercice de leur mission de santé publique.* Le regroupement et le partage d'expertise sont essentiels à la réalisation de cette mission.

Un axe de recherche priorisé à l'Institut national de santé publique du Québec

Dans ce contexte, un groupe scientifique formé de sept professionnels de l'INSPQ et de trois professeurs du réseau universitaire a été créé en 2001. Le groupe a adhéré à une approche globale intégrée concernant les divers méfaits et conséquences du bruit et des autres risques sur l'accessibilité auditive, la santé et la sécurité des personnes. Les trois domaines suivants ont été retenus :

- Bruit et environnement
- Santé auditive chez les jeunes
- Bruit et audition en milieu de travail

Pour chacun d'eux, un comité relevant du groupe scientifique a été formé. Pour le **volet bruit et audition en milieu de travail**, le groupe scientifique entend mettre de l'avant une programmation reliée aux mandats de l'INSPQ. Cette programmation devrait contribuer à faire reconnaître que le bruit en milieu de travail ainsi que les problèmes d'audition qui en résultent, en raison des lourdes conséquences qui y sont associées, constituent une préoccupation importante pour le réseau de santé publique québécois. Des activités cohérentes et complémentaires devront être développées et mises en œuvre afin de réduire les conséquences de façon significative dans les prochaines années.

Donc, sur recommandation du comité bruit et audition en milieu de travail, le groupe scientifique a **priorisé**, pour les prochaines années, une programmation de recherche autour de l'axe Bruit - Audition - Sécurité. D'ailleurs, l'INSPQ a déjà réalisé 3 publications sur le sujet dont **Tapageur** a parlé en décembre 2003 (voir **Tapageur**, vol. 1 n° 7, pages 3-4; <http://www.rrsss12.gouv.qc.ca/documents/20031117-v1-n7-Tapageur.pdf>)

La problématique couverte par cet axe répond à des préoccupations identifiées par le réseau de santé publique et aux objectifs du Programme national de santé publique (PNSP) 2003-2012 de même qu'elle chevauche deux des six champs de recherche jugés prioritaires par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). De plus, le groupe scientifique sur le bruit et sur l'audition entend proposer une série de projets de recherche en lien avec l'axe retenu. Au fur et à mesure que les conditions permettront la réalisation de ces projets, ces derniers seront inclus dans la programmation de l'INSPQ.

Il est à noter que d'autres axes de recherche seront identifiés et développés pour répondre aux objectifs du PNSP et aux besoins identifiés par les représentants du réseau de santé publique dans le respect des mandats de l'INSPQ.

Enfin, des activités découlant des fonctions de santé publique en lien avec d'autres objets d'intérêt ciblés, tant au regard du bruit que de l'audition en milieu de travail, viendront compléter la programmation.

Information

Écoles et services de garde

Sensibilisation sur les méfaits du bruit et sa réduction

Tapageur a recensé, sur le site Internet de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), 3 projets concernant le bruit dans la région de la Montérégie, réalisés en 2002-2003. Ces projets ont été subventionnés par la CSST dans le cadre du programme **Défi prévention jeunesse**.



Source de l'image : <http://bienville.csdm.qc.ca/Service%20de%20garde%20web/garderie/Garderie2.jpg>

Service de garde Pierre-d'Iberville, Longueuil - Projet : Mes oreilles, j'y tiens !

À partir de mises en situation, d'objectifs d'apprentissage et d'activités variées, le projet visait à amener les enfants à faire de leur service de garde un endroit moins bruyant où il fait bon vivre ensemble.

École Daigneau, Napierville - Projet : Réduction du bruit à l'école

Les élèves ont observé le niveau de bruit dans les classes, les corridors et les escaliers. Ils ont fabriqué un instrument afin de mesurer les différents niveaux de bruit et analysé la quantité de décibels pouvant être nuisibles à l'apprentissage. Les résultats de leur recherche ont été présentés lors de la Journée Portes ouvertes à la fin de l'année.

École Au-Fil-de-l'Eau, Saint-Hilaire - Projet : Prise de conscience du bruit

Activités de sensibilisation visant à faire prendre conscience aux élèves du bruit ambiant et de ses répercussions sur la santé des oreilles, particulièrement en situation de jeux au gymnase. Réalisation d'une enquête, création d'affiches et de collants promotionnels.

* * *

Défi prévention jeunesse a été mis sur pied en 1998 par la CSST en collaboration avec des partenaires du milieu de l'éducation. Ce programme vise à développer une culture de prévention chez les jeunes avant leur accès au marché du travail et à les sensibiliser à l'importance de la prévention en matière de santé et de sécurité. Il s'adresse aux jeunes de l'éducation préscolaire et des services de garde en milieu scolaire ainsi qu'aux écoles primaires et secondaires (secteurs public et privé) et aux élèves des centres de formation professionnelle. Les écoles peuvent être subventionnées jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet. Pour l'édition 2003-2004, 508 projets présentés par quelque 273 écoles de tout le Québec ont été soumis. L'aide financière de la CSST s'est élevée à 109 000 \$.

Source : <http://www.csst.qc.ca/Services/scolaire.html>

Des employeurs informés !

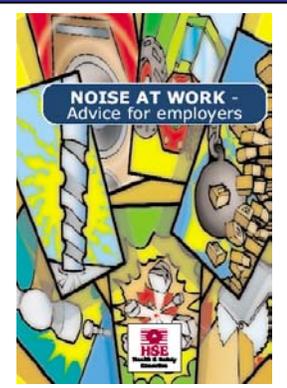
Le Health & Safety Executive (HSE) fait bénéficier les employeurs britanniques d'un guide sur le bruit au travail : **Noise At Work – Advice for employers**. Cette brochure de 20 pages fournit l'essentiel de ce qu'un employeur doit connaître à l'égard du bruit : le bruit comme problème, les effets à la santé (audition, acouphènes, sommeil, stress, danger à la sécurité, interférence à la communication), ses obligations légales, la mesure du bruit, le contrôle de l'exposition, la politique d'achat d'équipements émettant moins de bruit, un sommaire des obligations pour l'employeur, les travailleurs et les fournisseurs, la protection auditive (obligations, efficacité, entretien), l'information et la formation des travailleurs, et la surveillance de l'état de santé. La brochure fournit aussi une liste de documents de référence pertinents.

NDLR : Une idée de brochure à reprendre pour l'ensemble des employeurs et travailleurs du Québec?

Source : <http://www.hse.gov.uk/pubns/indg362.pdf>

Étude d'impact de l'application réglementaire de la directive européenne (2003/10/CE) sur les agents physiques (bruit)

Un résumé de la directive européenne 2003/10/CE visant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs exposés au bruit en milieu de travail a été présentée dans le dernier numéro de **Tapageur**. <http://www.rsss12.gouv.qc.ca/documents/20040204-v2-n1-Tapageur.pdf>



Réglementation

Dans le but de mieux garantir l'applicabilité de la directive, le gouvernement du Royaume-Uni prévoyait qu'il faudrait « négocier ferme » avec l'industrie pour s'assurer que les coûts de son application ne soient pas excessifs, au prix d'en diminuer les bénéfices pour la santé.

Pour connaître les implications de l'application réglementaire de cette directive, tant sur le plan des effets à la santé qu'au niveau des coûts, une étude d'impact (disponible à <http://www.hse.gov.uk/noise/riafinaltext.pdf>) a été réalisée par le Health and Safety Executive (HSE/HSC) d'Angleterre (analogue à la CSST au Québec). Les auteurs ont chiffré tant les bénéfices à la santé en termes de prévention de cas et de gravité de surdité professionnelle et les ont traduits en coûts d'années de vie ajustées pour la qualité de vie. Ils ont aussi établi les coûts pour l'industrie de divers aspects : mesure du bruit en entreprise, gestion du programme de contrôle du bruit, réduction à la source, formation des travailleurs, protection auditive, signalisation des zones dangereuses et surveillance médicale des travailleurs exposés. On y estime les coûts de suivi pour le HSE ! Les valeurs monétaires sont en livres sterling sur la base des coûts pour les années 2000-2001 (« *net present value terms* »).

On y retient les conclusions suivantes :

- des bénéfices nets sociétaux à la santé estimés sur 10 ans entre £265.1 et £582.3 millions*, et à environ £1.6 billion sur 40 ans ;
- des coûts sociétaux totaux équivalents aux coûts totaux pour l'industrie de £119.4 à £201.9 millions la première année, de £514.2 à £709.8 millions sur 10 ans, et de £1.2 à £2.0 billions sur 40 ans ;
- l'estimation des coûts et des bénéfices est sujette à des incertitudes et certains bénéfices n'ont pas été évalués (ex. : acouphènes) ;
- sur la base des postulats présentés, en prenant les estimés médians, les coûts et les bénéfices sont à peu près équivalents sur 40 ans.

L'impact sur les petites entreprises de moins de 50 employés est également abordé.

NDLR : Il convient de signaler que les auteurs estiment, sur la base de leurs choix méthodologiques, que les **bénéfices à la santé doivent être lus comme un minimum**. De plus, les seuls bénéfices à la santé estimés sont ceux portant sur la réduction du nombre de cas de surdité professionnelle et sa sévérité. Or, il est maintenant démontré que le bruit a de nombreux autres effets sur la santé et la sécurité, notamment sur la fréquence des maladies cardiovasculaires et sur les risques d'accidents. **Les bénéfices sociétaux globaux de la réduction de l'exposition au bruit qui tiendraient compte de l'ensemble des effets du bruit sur la santé et la sécurité des travailleurs exposés seraient donc vraisemblablement supérieurs aux coûts.**

Source : A. Michael. **Regulatory Impact Assessment of the Physical Agents (Noise) Directive (2003/10/EC)**. 17 février 2003, 21 p.

Pour la directive 2003/10/CE concernant l'exposition des travailleurs : http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/l_042/l_04220030215fr00380044.pdf

*À titre informatif, le 15 mars 2004, une livre équivalait à 2,3669 dollars canadiens. Ainsi, £265.1 millions valaient, ce jour-là, environ 617 millions de dollars canadiens.



Source de l'image :
<http://www.ngdc.noaa.gov/seg/fliers/img/dollar.gif>



Source de l'image :
http://www.todhallhouse.com/images/pound_note.gif



Source de l'image :
http://toulouse.fubicy.org/francais/revendications/images_revendications/auto_bouchons_velo_solution.jpg



Source de l'image :
<http://graphics.stanford.edu/~lucaspictures/italy/itoswitzerland/milanstationTGV.jpg>

Le bruit des transports en Europe

Par suite du dernier numéro de **Tapageur**, l'équipe de rédaction est « tombée » sur le texte d'une présentation fort instructive faite lors du Colloque National du bruit tenu à Paris en décembre 2000. Celle-ci traitait de l'exposition de la population européenne au bruit environnemental.

M. Jacques Lambert, Directeur de Recherche au Laboratoire Transports et Environnement de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et Président du Groupe de travail « Dose/effets du bruit » de la Commission européenne rappelait qu'à l'aube du 21^e siècle, le bruit des transports demeure un réel problème environnemental.

L'auteur estime notamment que le bruit représente un coût pour la collectivité dans la mesure où les dommages qu'il cause ne sont pas suffisamment assumés par ceux qui en sont à l'origine. De plus, il rapportait que **80 millions de personnes au sein de l'Union européenne (22 %) sont exposées, le jour**, à des niveaux de bruit dépassant 65 dB(A) et qu'environ 25 millions de ces personnes sont même exposées à plus de 70 dB(A), niveau considéré comme seuil des points noirs « bruit » dans plusieurs des pays membres. **La nuit, ce sont 100 millions d'Européens** qui seraient exposés à des niveaux dépassant 55 dB(A) au risque que leur sommeil soit perturbé.

Avec un nombre impressionnant de véhicules en circulation, le bruit dû au trafic routier constitue la principale source de gêne par rapport à celle générée par les avions et les trains. **Le bruit routier affecte entre 20 et 25 % de la population européenne.** Comparativement, le bruit ferroviaire affecte entre 2 et 4 % de la population. **Globalement, un tiers de la population européenne souffrirait du bruit des transports.**

Les statistiques disponibles sur les prévisions de l'environnement sonore faisaient ressortir **qu'en l'absence de politiques ambitieuses de lutte contre le bruit, l'environnement sonore risquerait de continuer à se dégrader.**

En plus d'aborder les différents **effets du bruit sur la santé** (ex. perturbation du sommeil, élément stressant, etc.), l'auteur aborde aussi les **effets comportementaux** (ex. fermer ses fenêtres même l'été, modifier l'usage des pièces de la maison, déménager, etc.) ainsi que des **aspects d'inégalité sociale** (ex. les moins nantis ont moins de moyens de se soustraire au bruit).

Un volet important de sa présentation consistait à tenter de quantifier le coût économique pour la collectivité. Selon les différentes méthodes utilisées, le **coût social du bruit dû aux moyens de transport** représenterait environ 0,5 % du produit intérieur brut (entre 0,1 % et 1,4 % selon la méthode et le pays). Pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, le coût des dommages liés au bruit du transport serait de plusieurs milliards d'euros par année.

De tels articles et de telles présentations ont certainement contribué à ce qu'en Europe, on se dote ces récentes années de politiques de plus en plus costaudes et intégrées de lutte contre le bruit. De telles mesures se devront cependant d'être instaurées tant au niveau communautaire, national que local.

Source : Jacques Lambert. **Le bruit des transports en Europe : exposition de la population, risques pour la santé et coût pour la collectivité.** Colloque du Conseil National du Bruit, Paris, 12-13 décembre 2000, 9 p.

<http://www.inrets.fr/ur/ite/publications/publications-pdf/Lambert-publi/CIDB-2000.pdf>



Saviez-vous que...

Faut être en santé pour aller à l'hôpital...



Source de l'image : <http://www.co.alexander.nc.us/news/newsimages/2002%2520Images/Hospital%2520reopening/Patient%2520room.jpg>

Bruit à l'école

Le bulletin d'information de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) faisait état dernièrement des problèmes de bruit en milieu scolaire. On y rapportait les propos du professeur Michel Picard de l'Université de Montréal. Ainsi, en plus d'occasionner des problèmes d'apprentissage chez les élèves, le bruit est une menace réelle à la santé des enseignants. Il suffit de penser aux professeurs de musique et d'éducation physique pour qui le risque pour l'audition est documenté. Mais il y a aussi les enseignants qui épuisent leur voix dans le bruit (nodules, œdème ou polypes sur les cordes vocales, par exemple). Le professeur Picard a rappelé également que « **Le Québec accuse un net retard en matière de normes à respecter sur le niveau sonore ambiant** ».

Source : R. Harvey. Santé et sécurité au travail. Quand le bruit dans les écoles rend sourd. **Nouvelles CSQ**, n° 24, janvier-février 2004, p. 32.

Source : <http://www.csq.qc.net/nouvelle/janv04/page32.pdf>

Bataille sur le bruit en Suisse : un dossier à haut degré de sensibilité

La *Tribune de Genève* du lundi 9 février 2004 rapportait la lutte épique menée par des associations de protection de l'environnement à l'égard des plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit autant dans les cantons qu'à Genève. Par exemple, les cantons doivent se conformer à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) depuis 1997!

La lutte sur les nuisances sonores en Suisse semble reposer sur 3 aspects : réalisation d'un cadastre du bruit, attribution des degrés de sensibilité au bruit et proposition de mesures d'assainissement.

Source : E. Budry. **La lutte contre le bruit est l'enjeu d'une furieuse bataille. Les plans des limites acceptables dans les communes sont à nouveau contestés.** (05/02/2004)

http://www.tdg.ch/accueil/selection_genevoise/article/index.php?Page_ID=5330&article... (LIEN NON FONCTIONNEL)

Confort de patients perturbé par le bruit dans les hôpitaux...

Des niveaux de bruit proches de ceux d'une scie à chaîne ont été observés dans une étude faite par des chercheurs de la Clinique Mayo de Rochester au Minnesota et réalisée au *Mayo's St.Mary's Hospital*. C'est ce que rapportait, en date du 11 février dernier, le site *Ergoweb* dans sa rubrique « *Ergonomics Today*TM ». Les chercheurs ont réalisé des mesures de bruit pendant l'horaire de nuit à partir d'une chambre inoccupée pour déterminer comment la vie peut être perturbée dans un hôpital.

Ainsi, pendant la nuit, ils ont constaté des niveaux de bruit jusqu'à 113 dB avec un niveau moyen de 45 dB. Une des chercheurs a dormi dans une chambre et elle a mentionné avoir été réveillée par l'alarme d'une pompe d'une co-chambreuse de même que par l'appareil mobile de radiologie et par le bruit des souliers d'un médecin dans le corridor.

Divers changements ont été faits permettant d'abaisser les pics à 86 dB et à une moyenne de 42 dB. Les modifications ont porté sur l'ajout de coussinets de

Responsable de la rédaction :
Richard Martin

Assistants à la rédaction:
Pierre Lainesse
Pierre Deshaies

Collaborateurs :
Brigitte Pelchat
Richard Phaneuf

Direction de santé publique
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
100, rue Monseigneur-Bourget
Bureau 400
Lévis (Québec)
G6V 2Z9

Téléphone:
(418) 833-4864
poste 505

Télécopieur:
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et correspondance :

Courriel (Internet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :
<http://www.rsss12.gouv.qc.ca/CP-bulletins.htm#8>

ISSN 1705-5830

Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

caoutchouc sur les supports métalliques des blocs-notes, au changement de l'horaire de la radiologie mobile jusqu'au remplacement des rouleaux de papier essuie-tout par des distributrices feuille-à-feuille.

Source : Hospital Noise May Not Be Comfortable for Patients. February 11, 2004. <http://www.ergoweb.com/news/detail.cfm?id=879>

Conférences, congrès, colloques, ...

On parlera du bruit

7th International Symposium on Transport Noise and Vibration, St-Petersburg Russie, 8 au 10 juin 2004. Ce



symposium est organisé par la East-European Acoustical Association (EEAA) et le Krylov Shipbuilding Research Institute.

http://webcenter.ru/~eeaa/tn04/tn04_eng.shtml



XIVe Colloque de l'Association Française de mécanique : Vibrations – Chocs et bruit. École Centrale de Lyon, 36, avenue Guy-de-Collongue, 69131 ECULLY, France. 16 au 18 juin 2004. Présenté en partenariat avec l'AAAF et de l'association SUPMECA.

http://perso.club-internet.fr/gst_meca/chocs_2004_appel.htm

International Conference on Noise & Vibration Engineering ISMA2004 International Conference on Noise and Vibration Engineering, Université catholique de Louvain, Belgique, 20-22 septembre 2004.

http://www.isma-isaac.be/fut_conf/download/folder1_isma2004.pdf

On y a parlé du bruit



2^e Symposium international, Fan Noise 2003, Senlis, France, tenu du 23 au 25 septembre 2003.

<http://www.fannoise2003.org/>

Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

Tapageur est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse tapageur@ssss.gouv.qc.ca. Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.